

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE

PROVENCE

=====

COMMUNE DE LA GARDE

=====

ARRETE MUNICIPAL N°01/2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de La Garde,

Vu la demande en date du 13/01/2026 présentée par Stéphane IMBERT pour l'entreprise CER, demeurant ZI St Maurice 04100 MANOSQUE, pour entreprendre des travaux de dépose de conducteurs aériens, de poteaux et d'un poste ENEDIS sur la D132 et la rue du Teillon, sous le numéro de chantier DC25/034158,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

ARRETE :

A COMPTER DU LUNDI 26 JANVIER POUR UNE DUREE DE 15 JOURS CALENDAIRES

Article 1 : L'entreprise CER est autorisée à entreprendre les travaux de dépose de conducteurs aériens, de poteaux et d'un poste ENEDIS sur la D132 et la rue du Teillon.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés de part et d'autre du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité.

Article 3 : L'entreprise sera chargée de laisser la voirie à l'identique après les travaux

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Caserne des pompiers de Castellane.
- ✓ Monsieur Stéphane IMBERT pour l'entreprise CER,

Fait à LA GARDE, le mardi 20 janvier 2026.

Le Maire de La Garde,
Joël LAUGIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE LA GARDE

ARRETE MUNICIPAL N°02/2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de La Garde,

Vu la demande en date du 13/01/2026 présentée par Stéphane IMBERT pour l'entreprise CER, demeurant ZI St Maurice 04100 MANOSQUE, pour entreprendre des travaux de dépose de conducteurs aériens, de poteaux ENEDIS sur la D4085 dit « route Napoléon » à l'entrée du village coté Castellane, sous le numéro de chantier DC25/034158,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

A R R E T E :

A COMPTER DU LUNDI 26 JANVIER POUR UNE DUREE DE 10 JOURS CALENDAIRES

Article 1 : L'entreprise CER est autorisée à entreprendre les travaux de dépose de conducteurs aériens, de poteaux ENEDIS sur la D4085 dit « route Napoléon » à l'entrée du village coté Castellane.

Article 2 : une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise CER en charge des travaux.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés de part et d'autre du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité.

Article 4 : L'entreprise sera chargée de laisser la voirie à l'identique après les travaux

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Caserne des pompiers de Castellane.
- ✓ Monsieur Stéphane IMBERT pour l'entreprise CER,

Fait à LA GARDE, le mardi 20 janvier 2026.

Le Maire de La Garde,
Joël LAUGIER

